



Récidive après condamnation

Par **fvb**, le **09/12/2015** à **21:04**

Bonjour, mes voisins ont été condamné le 3 décembre dernier à de la prison avec suris, une amande pour détention de 76 chiens non déclarés sur 78 saisis en avril dernier et à une interdiction définitive de détenir des animaux. Pourtant à l'heure actuelle, ils possèdent toujours des chats, des poules et certainement des chiens. je n'ai pas de preuve visuel pour les chiens, mais j'ai entendu des pleurs et des aboiements.

La justice va-elle faire automatiquement des contrôles ou si non à qui dois-je m'adresser pour qu'il y ai contrôle.